

EVASAN en France – Ressortissant(e) CPS



1

Cs avec le patient

1. Accord patient, situation psycho-sociale
↓
2. **Passeport** valide > 6 mois // date théorique de retour
↓
3. **CHOIX DE VILLE EVASAN ?**

Ce choix n'est pas toujours implicite

Établissement
habitué aux
Evasan PF ?



Chez la famille ?



est là pour vous
accompagner

Consultez la carte
de France des villes
bénéficiant de
facilités de prise en
charge sur le site
ICPF

WEB
ICPF



2

Demande des RDV en France

1. Par Courriel
2. **Avec RDV explicite (coordonnées du patient, date, heure et lieu du RDV avec qui)**
3. **En CC evasan@cht.pf ++++**
4. en respectant les délais minimums d'obtention de **passeport** si requis

Délais d'obtention
Passeport: 4 semaines

Consultez la fiche
technique si besoin



3

constitution du dossier médical EVASAN

1. Rédiger le CR de consultation
2. Remplir le dossier CPS 3 feuillets ci-joint ou disponible sur le site ICPF

3. A adresser à



4

Adresser le patient

Guichet au 2^{er} étage c/mont à coté du Centre transfusion sanguine 08h-14h

CAP EVASAN

- ENTRETIEN AVEC LE PATIENT
- SUIVI DE AVANCEMENT DU DOSSIER
- MISE EN LIEN CPS médecin / CPS Social / Europ assistance / Asso / Patients partenaires
- Prises de nouvelles pendant evasan
- CONTINUE DES SOINS AU RETOUR

DOSSIER CPS PRE-REMPLI

Evasan Gustave Roussy



Document
Microsoft Word 97 - 2

Evasan France autres



Document
Microsoft Word 97 - 2

Double cliquer sur l'icône Word pour accéder au document
(connexion internet obligatoire)

► Gestion des évasans en France métropolitaine (droits différenciés pour les 2 statuts)

PeC = Prise en charge	Évasané(e) ressortissant(e) CPS		Évasané(e) ressortissant(e) SS	
	Pour l'évasané(e)	Pour son accompagnateur*	Pour l'évasané(e)	Pour son accompagnateur*
Billets d'avion A/R	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS
Hébergement (hors temps d'hospitalisation / en structures conventionnées)	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	Non	Non
Hébergement (pendant le temps d'hospitalisation de l'évasané(e))	100 % PeC CPS	Non	Non	Non
Transferts aéroport / lieu d'hébergement	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS
Transferts lieu d'hébergement / centre de soins	100 % PeC CPS	100 % PeC CPS	Règles de droit commun SS (si éligible)	Non
Frais médicaux liés à l'évasan et à l'hospitalisation	100 % PeC CPS		Règles de droit commun SS	
Éventuels frais médicaux hors évasan	Règles de droit commun (accords SS-CPS)	Règles de droit commun (accords SS-CPS ou directement SS)	Règles de droit commun SS	Règles de droit commun SS (ou accords SS-CPS)
Rapatriement de la dépouille mortuaire (en cas de décès)	100 % PeC CPS		Non	
Besoins vestimentaires	Bon pour un trousseau	Non	Non	Non
Frais de repas (hors temps d'hospitalisation)	20 € / jour (remboursés)	Non	Non	Non

* 2 cas possibles pour les accompagnateurs/trices agréé(e)s (toutes destinations) :

- si la personne évasanée est un enfant mineur âgé de moins de 16 ans ;
- dans la mesure où la pathologie et/ou l'état de santé de l'évasané(e) requièrent un(e) accompagnateur/trice sur place, sur avis du médecin et après accord de la CPS.